



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
11 juillet 2013
Français
Original : anglais

Deuxième session annuelle de 2013
9-13 septembre 2013, New York
Point 4 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et affaires connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Namibie,
2014-2018**

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Analyse de la situation	2
II. Coopération passée et enseignements tirés	4
III. Programme envisagé	5
IV. Gestion, suivi et évaluation du programme	7
Annexe Couplage résultats-ressources pour la Namibie (2014-2018)	8



I. Analyse de la situation

1. Bien que classée comme pays à revenu intermédiaire haut avec un revenu national brut de 5 973 dollars par habitant, la Namibie doit quand même faire face à une myriade de problèmes de développement interconnectés semblables à ceux que connaissent les pays les moins avancés. Alors que le pays a enregistré d'importants gains économiques dans le passé récent, le taux de croissance, qui était de 3,6 % en 1993 atteignant 12 % pour redescendre graduellement à 5 % en 2004 (la seule exception étant une contraction de 1,1 % en 2009, le taux de chômage s'établit actuellement (2012) à 27,4 %¹. Le chômage varie selon l'endroit et le sexe. Il est plus élevé dans les zones urbaines (28,3 %) que dans les zones rurales (26,2 %), chez les femmes (31,8 %) que chez les hommes (22,9 %) et aussi parmi les 20 à 24 ans (48,55 %) et les 25 à 29 ans (33,6 %)². Ceci tient en partie à une inégalité d'accès à des ressources productives comme la terre et le capital. Au niveau national, la proportion de pauvres a baissé, tombant de 69 % en 1993-1994 à 38 % en 2004-2005 et, plus récemment, à 29 % en 2009-2010³. Ce qui précède explique en partie le recul marginal du coefficient de Gini, revenu de 0,6455 en 1993-1994 à 0,6003 en 2003-2004 et à 0,5971 en 2009-2010⁴, ainsi qu'un niveau de développement humain (IDH) faible, mettant le pays au 128^e rang sur 187 pays en 2012⁵.

2. L'économie petite et ouverte de la Namibie est fortement tributaire des industries extractives et d'un traitement modique de minerais pour l'exportation ainsi que des recettes du commerce international qu'elle perçoit par l'intermédiaire de l'Union douanière d'Afrique australe. La contribution de la principale industrie au produit intérieur brut (PIB) est très variable, toutefois. Les industries extractives représentent actuellement (2012) 11,5 % du PIB, en hausse par rapport aux 9,5 % de 2011, mais en nette baisse par rapport aux 16,1 %⁶ de 2008 (avant la crise économique mondiale). La Namibie est tributaire aussi de secteurs à base de ressources naturelles sensibles aux évolutions du climat comme l'agriculture, la pêche et le tourisme, ce qui a conduit son Gouvernement à décider, en 2011, de donner la priorité au développement économique à long terme et d'axer le quatrième Plan national de développement en cours sur une croissance forte et durable, la création d'emplois et la réduction des inégalités de revenus.

¹ Agence namibienne de statistique, 2013 : Rapport 2012 d'enquête sur la main-d'œuvre namibienne. [en ligne] Disponible sur [http://www.nsa.org.na/files/downloads/12c_The per cent20Dynamics per cent20Labour per cent20Force per cent20Survey per cent202012 per cent20Report.pdf](http://www.nsa.org.na/files/downloads/12c_The%20Dynamics%20per%20Labour%20Force%20Survey%202012%20Report.pdf) Consultée 30 avril 2013]

² Ibid.

³ Agence namibienne de statistique, 2012a : Rapport sur la dynamique de la pauvreté en Namibie [en ligne] Disponible sur [http://www.nsa.org.na/files/downloads/b51_Poverty per cent20Dynamics per cent20Report per cent20in per cent20Namibia.pdf](http://www.nsa.org.na/files/downloads/b51_Poverty%20Dynamics%20Report%20in%20Namibia.pdf). [Consultée le 30 avril 2013]

⁴ Ibid.

⁵ PNUD, 2013 : Rapport 2013 sur le développement humain : « L'essor du Sud : Le progrès humain dans un monde de diversité [en ligne] Disponible sur <http://hdr.undp.org> [Consultée le 30 avril 2013]. N.B. Quand on corrige de l'inégalité l'IDH 2012 de 0,608, on a une perte de valeur de 43,5 %, ce qui donne un IDH corrigé de l'inégalité de 0,344.

⁶ Agence namibienne de statistique, 2012b : Comptabilité nationale de la Namibie. [en ligne] Disponible sur <http://www.nsa.org.na/dataset/>. [Consultée le 30 avril 2013].

3. La Namibie jouit d'un climat politique stable : des élections ont lieu tous les cinq ans, dont les résultats sont jugés passablement crédibles, encore que les dernières élections présidentielles et législatives de 2004 et de 2009 aient été contestées par les partis d'opposition. La Loi électorale, promulguée en 1992, a été amendée de nombreuses fois, ce qui y a introduit des contradictions et l'a rendue moins à même de régler les différends électoraux. Le Parlement joue son rôle de législateur et de représentant, mais il aurait besoin de concours dans l'exercice de son pouvoir de tutelle. Il faut un cadre systématique pour répondre aux problèmes que soulève la question des droits humains, ce qui a été souligné dans les recommandations de l'examen périodique universel de 2011 et l'étude initiale sur les droits humains en Namibie. Par ailleurs, l'augmentation de pratiques perçues par le public comme de la corruption menace la bonne gouvernance et mine sa confiance dans la gestion des affaires publiques.

4. Si le pays a réalisé la parité des sexes à tous les niveaux en éducation et si la part des femmes salariées dans les secteurs non-agricoles est passée de 39 % en 1992 à 48 % en 2012⁷, on estime que le revenu par personne des ménages dirigés par une femme, qui représentent 44 % de tous les ménages namubiens, est actuellement en moyenne inférieur de 40 % à celui des ménages dirigés par un homme⁸. La violence sexiste est presque omniprésente, des études récentes indiquant que 41 % des femmes de 18 à 40 ans ont subi des violences physiques, contre 28 % pour le sexe masculin⁹. Malgré des progrès impressionnants dans la mise en place de services de lutte contre le VIH et la réduction du nombre de séropositifs, la Namibie reste parmi les cinq pays du monde les plus touchés par cette maladie et la charge de morbidité pour cause de VIH/sida y demeure élevée, les dépenses correspondantes entrant pour 35 % environ dans le total des dépenses de santé en 2009-2009¹⁰. On évalue à 13,4 % le taux de prévalence du VIH chez les 15 à 49 ans (2011-2012) et à 18,2 % le taux estimatif chez les femmes enceintes¹¹.

5. Les principaux problèmes environnementaux auxquels le pays est confronté sont notamment l'existence de conditions climatiques très dures, des inondations et la destruction de l'habitat ainsi que le besoin de rétablir la base de ressources naturelles après des années de surexploitation. La Namibie est un pays qui manque d'eau et le peu de ressources du pays à cet égard est soumis à des ponctions toujours plus grandes par suite de l'accroissement de la population, du développement de l'industrie et de l'instabilité du climat. Bien que le pays jouisse d'un bon régime solaire, il n'y aurait pas plus de 25 % des ménages ruraux à avoir accès à une énergie moderne propre et on prévoit pour le pays un gros déficit énergétique dans le proche avenir. Tous ces problèmes persistent à cause de divers facteurs, notamment le manque de crédits pour la gestion de l'environnement, des capacités techniques et spécialisées trop limitées au niveau local pour bien gérer

⁷ Agence namibienne de statistique, 2013; op. cit.

⁸ Agence namibienne de statistique, 2012c : Enquête nationale 2009-2010 sur les revenus et les dépenses des ménages. [en ligne] Disponible sur www.nsa.org.na/files/downloads/NHIES%20percent20Main%20percent20Report.pdf [Consultée le 30 avril 2013]

⁹ MGECEW (2009) : Étude sur le savoir, les mentalités et les pratiques concernant les facteurs et pratiques traditionnels qui peuvent se perpétuer ou protéger les Namubiens contre la violence sexiste et la discrimination.

¹⁰ National Health Accounts and National AIDS Spending Assessment Report – 2008-2009.

¹¹ Ministère de la santé et des services sociaux, 2012. Rapport de l'enquête nationale sur le VIH (2012).

l'environnement et l'intégration insuffisante de la viabilité environnementale dans les stratégies et plans de secteurs de développement clefs.

II. Coopération passée et enseignements tirés

6. L'évaluation indépendante du descriptif de programme de pays pour 2006-2010 réalisée en 2009 a conclu que la contribution du PNUD aux résultats du développement national avaient été variés. Il y avait certes eu des réalisations, mais il était difficile de voir si elles avaient contribué à l'obtention de résultats favorables à un développement durable faute de systèmes de contrôle et d'évaluation. Le programme manquait d'unité, étant formé d'un ensemble disparate d'interventions/projets et on recommandait au PNUD de faire davantage pour se positionner stratégiquement et faire ressortir la pertinence de son action dans un environnement de développement en évolution, compte tenu du statut de pays à revenu intermédiaire haut de la Namibie. On recommandait aussi au PNUD de collaborer davantage avec les organisations de la société civile et surtout d'axer son programme de travail sur la recherche et la promotion d'une politique attentive aux faits d'observation, notamment en ce qui concerne les plus pauvres et les plus démunis.

7. Quoi qu'il en soit, des résultats concrets ont été obtenus dans un certain nombre de domaines. Le troisième Plan national de développement doit d'avoir vu le jour en partie au soutien que le PNUD a apporté à la réalisation d'études de politique analytique sur la pauvreté. La Commission de la lutte contre la corruption a pu mettre en œuvre la Loi anti-corruption avec une aide du bureau de pays. Le PNUD a également prêté main forte à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique du secteur public sur le VIH/sida ainsi qu'à la mise en place de 23 plans d'action communautaire et il a suscité une plus grande prise de conscience et une plus forte participation des collectivités et des chefs traditionnels aux initiatives de lutte contre le VIH/sida. Il y a eu d'importants gains aussi en matière d'égalité des sexes sous la forme d'une aide à l'élaboration de la politique nationale d'égalité des sexes et du plan d'action sur la violence sexiste. Le PNUD a fourni une assistance technique pour renforcer les capacités institutionnelles du Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfant. Il y a eu renforcement des capacités aux niveaux systémique, institutionnel et individuel pour gérer et combattre les effets dommageables de tendances globales telles que changement climatique et désertification sur la biodiversité et les écosystèmes. Le PNUD a contribué aussi à l'élaboration d'un certain nombre de politiques et de stratégies concernant, par exemple, la préservation de la biodiversité, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation des effets de ce phénomène, les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique, le tourisme communautaire, le développement des entreprises, la gestion rationnelle des terres ainsi que les ressources en eau et ressources naturelles transfrontières.

8. L'évaluation et les analyses ultérieures qui ont été faites dans le cadre de l'analyse de la situation du pays – précurseur du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement 2014-2018 – a souligné qu'en raison du statut de pays à revenu intermédiaire qu'a la Namibie, le rôle des Nations Unies et du PNUD a évolué : de fournisseurs d'aide au développement, leur rôle est dorénavant de développer les capacités des institutions, d'inciter à adopter des approches multidisciplinaires du développement, de renforcer la production de savoir et sa

gestion, de favoriser la mise en place de normes et de mécanismes comptables, de proposer des compétences techniques et des prescriptions de politique de haute qualité ainsi que de faciliter la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire. Ces évolutions montrent qu'il faut que le PNUD passe à la vitesse supérieure au cours de la prochaine période de programmation et fasse jouer la valeur ajoutée qu'il peut apporter à un pays à revenu intermédiaire.

III. Programme envisagé

9. Le programme envisagé s'inspire des leçons du précédent descriptif de programme de pays et donne des précisions sur l'aide qu'apporte le PNUD à un cycle de planification nationale en évolution qui trouve son expression dans le Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement 2014-2018. L'actuel descriptif de programme de pays porte sur des interventions d'amont et, dans une certaine mesure, sur les activités correspondantes d'aval dans des domaines stratégiques d'aide à la mise en place de politiques, de renforcement des capacités et des systèmes et des institutions. Il met l'accent sur la connexion entre pauvreté et environnement, avec la gouvernance comme support. Il donnera des résultats en gouvernance démocratique, en croissance économique partagée et en réduction de la pauvreté, en viabilité environnementale et en résilience tout en intégrant l'égalité des sexes et la lutte contre le VIH/sida dans toutes les composantes de la programmation.

Composante 1 du programme : gouvernance démocratique

10. Ce programme verra le PNUD contribuer à l'amélioration de la gouvernance démocratique dans le pays en collaborant dans certains domaines avec les institutions de gouvernance qui offrent les meilleures possibilités d'améliorer les organismes de contrôle, les droits humains, le sens des responsabilités et la participation citoyenne. Ceci impliquera de travailler en amont avec le Parlement pour l'exercice des fonctions de contrôle, avec le CAC pour concevoir et mettre en œuvre sa stratégie dans le droit fil de l'analyse des lacunes de la Convention des Nations Unies contre la corruption, avec le Ministère de la justice et la Commission électorale de la Namibie sur le processus de réforme de la loi électorale et avec le Bureau du Médiateur dans la promotion des droits humains par l'application des recommandations de l'Examen périodique universel. Ce faisant, le PNUD apportera son soutien au processus de réforme de l'appareil politique et au renforcement des cadres législatif et budgétaire en faveur de l'équité, des droits humains et de l'égalité des sexes. Il apportera son aide également à des initiatives visant l'élimination de lois et politiques discriminatoires à l'égard des personnes atteintes du VIH ou du sida et de catégories de population marginalisées, notamment des populations les plus fragilisées. Par le Groupe thématique des Nations Unies sur l'égalité des sexes, le PNUD aidera le Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfant à renforcer les capacités institutionnelles et à accélérer la mise en œuvre du plan national d'action contre la violence sexiste, notamment par un engagement plus fort de la société civile. Le PNUD aidera aussi le Ministère de la santé et des services sociaux ainsi que le Bureau du Premier Ministre à intégrer pleinement le VIH/sida dans les processus de planification, de budgétisation et de mise en œuvre sectorielles. Le travail de gouvernance fournira une base solide aux

composantes deux et trois par la mise en place de normes et de mécanismes de responsabilisation tout en s'intéressant aux plus pauvres et aux plus démunis.

Composante 2 du programme : croissance partagée, émancipation économique et réduction de la pauvreté

11. Le PNUD apportera son aide aux efforts d'analyse, de recherche à but directif et de renforcement des capacités visant à renforcer la création d'emplois et à faire reculer la pauvreté aux niveaux national et infranational. Il incitera les contreparties nationales à générer une analyse fondée sur des faits d'observation, à en capter et à en diffuser les résultats sur les causes profondes de la pauvreté – y compris sur la part qu'y a l'environnement – dans le but d'améliorer la formulation et la mise en place de politiques et d'interventions ciblées en vue d'une croissance économique partagée, de la création d'emplois et de la réduction de la pauvreté et des inégalités. L'antenne économique du Ministère de l'environnement et du tourisme bénéficiera d'une analyse économique pour améliorer le compte de ressources naturelles. Le PNUD apportera aussi son concours à la conception et à la mise en place d'interventions ciblées qui améliorent la condition des pauvres, en particulier des femmes et des jeunes, dans les zones rurales et péri-urbaines. Le PNUD concevra et présentera une initiative pilote de passation des marchés en phase avec les attentes des deux sexes dans le droit fil de la composante émancipation économique des femmes du Plan national d'action sur l'égalité des sexes. Globalement, cette composante servira à générer des données fiables et à jour ainsi que des informations au vu desquelles concevoir des initiatives et interventions de politique touchant tous les domaines d'activité du PNUD et à soutenir les processus et efforts de formulation et de mise en place d'une politique nationale visant à atteindre les objectifs de développement définis dans le quatrième Plan national de développement.

Composante 3 du programme : énergie et environnement pour un développement durable, et mise en place d'une capacité de résilience

12. Il s'agira ici de mettre en place une capacité de résilience afin que la Namibie puisse préserver ses gains et ses modes de développement des effets de chocs, tant naturels qu'économiques. Le PNUD aidera la Namibie à mieux gérer les risques environnementaux et à se doter des capacités nécessaires pour accroître sa résilience comme le prévoient les cadres de développement national, avec effort particulier sur le renforcement de l'appropriation et la libre disposition des mécanismes institutionnels nécessaires pour mettre en œuvre la Loi sur la gestion de l'environnement (2007), la Politique nationale sur le changement climatique (2011) et les accords multilatéraux sur l'environnement. Le concours du PNUD visera à renforcer les capacités techniques et institutionnelles nécessaires pour parer à la dégradation de l'environnement, notamment pour s'adapter au changement climatique et en atténuer les effets. Il en résultera une plus grande capacité d'adaptation et une moindre vulnérabilité des ménages, en particulier des ménages dirigés par des femmes, des jeunes ou des enfants ainsi que des écoles, aux sécheresses et aux inondations. Le PNUD apportera en outre son appui à la solution des problèmes inscrits à l'ordre du jour environnemental, en particulier de ceux qui concernent les industries extractives, le transport et l'agriculture. Dans l'esprit de la pensée globale de l'organisation, le PNUD augmentera la résilience

environnementale pour assurer la fourniture de services et de produits écosystémiques et renforcer les capacités de gouvernance, de gestion et de maîtrise environnementale. Il apportera en outre une plus grande sécurité de préservation au système national des zones protégées, qui s'est accru récemment de 33 530 kilomètres carrés et au réseau de conservatoires communautaires sur terres communes qui s'est accru lui aussi de 30 847 kilomètres carrés avec enregistrement de plus de 66 nouveaux conservatoires à ce jour.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

13. L'exécution du programme sera nationale. Les risques internes comme externes seront régulièrement contrôlés afin d'en minimiser l'impact sur les interventions du programme. Les fonctions de passation des marchés, financières et fiduciaires, se feront sous la forme de pratiques renforcées de mise en œuvre nationale et d'une politique harmonisée de transferts de fonds et, en cas d'exigences contraires de la mise en œuvre, d'un mode de mise en œuvre direct et de procédures par voie accélérée. Le PNUD évaluera régulièrement l'état de ses ressources humaines internes et de ses capacités organisationnelles afin de demeurer le partenaire de développement préféré du Gouvernement. Mise en œuvre, suivi et évaluation se feront dans le cadre d'arrangements et de dispositifs institutionnels pour le quatrième Plan national de développement et les dispositifs de suivi et d'évaluation aux niveaux national et sectoriels. Le PNUD prendra une part active aux quatre groupes de travail techniques des Nations Unies qui font office de dispositifs institutionnels pour la participation coordonnée du système des Nations Unies aux structures du quatrième Plan national de développement. Ceci assurera l'adhésion aux principes du nouvel accord de partenariat stratégique Gouvernement namibien-Nations Unies concernant le renforcement de l'appropriation et de la maîtrise gouvernementales des processus de développement national, la pleine utilisation des systèmes et structures gouvernementaux en place et/ou du système des Nations Unies (lorsqu'il conviendra) dans la mise en œuvre des programmes et projets, la démultiplication des quelques ressources disponibles tout en mobilisant des fonds additionnels et l'acheminement progressif vers un Unis dans l'action nationalement contextualisé. En plus de concevoir et de mettre en œuvre des stratégies de mobilisation de ressources et de communication, le PNUD fera faire deux évaluations indépendantes externes du descriptif de programme de pays à mi et en fin de parcours.

Cadre de résultats et de ressources pour la Namibie, 2014-2018

Priorité ou objectif du pays : Pour 2017, la Namibie sera devenue, d'après les normes établies par le Forum économique mondial, l'économie la plus compétitive de la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe.

Résultats du Plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement/Programme de pays : Pour 2018, des politiques et cadres législatifs de nature à assurer la transparence, la responsabilisation, un contrôle effectif et la participation de la population à la gestion des affaires publiques sont en place et mis en œuvre. **Indicateur de résultats :** pourcentage de politiques et de lois qui suscitent la transparence, la responsabilisation, le contrôle et la participation populaire formulées. **Domaines prioritaires relatifs au plan stratégique : composante 1 du Programme :** gouvernance démocratique

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur (s), états de référence et cible(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (en dollars des États-Unis)</i>
<p>Partenaires :</p> <p>Parlement, Commission électorale, Bureau du Premier Ministre, du CAC, Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfant, Bureau du Médiateur et Ministère de la justice, Ministère de la santé et des services sociaux</p> <p>Contribution :</p> <p>Direction et maîtrise de la politique de développement national.</p> <p>Ressources financières pour l'élaboration des politiques, la coordination et la mise en œuvre des diverses lois et politiques, notamment</p>	<p>Partenaires : Forum des ONG de Namibie, Institut namibien pour la démocratie, Institut de recherche sur les politiques publiques, Organisations de la société civile, organisations confessionnelles</p> <p>Contribution :</p> <p>Participer activement et concourir aux initiatives de développement.</p> <p>Exercer des fonctions d'information, de sensibilisation et de contrôle.</p>	<p>Rendre le Gouvernement mieux à même d'analyser et de définir des politiques.</p> <p>Communiquer son savoir en matière d'expériences régionales et internationales et de pratiques optimales (coopération Sud-Sud et coopération triangulaire) concernant la réforme des appareils politiques et législatifs pour gagner en transparence et en responsabilisation. Le PNUD apportera en outre un soutien technique à la mise en œuvre du plan de lutte contre la violence sexiste et des dispositifs de coordination pour mener un combat de tous les instants contre le VIH/sida.</p>	<p>Indicateur 1 : Nombre de stratégies nationales et de plans d'action pour combattre la corruption. État de référence 1 : (2012) Pas de stratégie ni plan d'action en place pour combattre la corruption. Cible 1 : Conception et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan d'action anti-corruption dans trois secteurs au moins. Indicateur 2 : Nombre de bureaux/ministères/agences qui respectent les normes relatives aux droits humains. État de référence 2 : (2012) Pas de bureaux/ministères/agences à respecter les normes relatives aux droits humains. Cible 2 : Au moins 50 % des bureaux/ministères/agences respectent les normes relatives aux droits humains. Indicateur 3 : pourcentage de régions et de parties prenantes qui appliquent le plan d'action contre la violence sexiste. État de référence 3 : Le plan d'action contre la violence sexiste n'est pas encore appliqué. Cible 3 : 100 % des régions et des parties prenantes. Indicateur 4 : pourcentage de cadres stratégiques nationaux pour les mécanismes de coordination de la lutte contre le VIH/sida fonctionnant de manière optimale à tous les niveaux. État de référence 4 : (2012) 40 %. Cible 4 :</p>	<p>1) Les institutions publiques et organisations de la société civile sont plus capables de mettre en œuvre la Stratégie nationale de lutte contre la corruption;</p> <p>2) Le Bureau du Médiateur et les bureaux/ministères/agences sont maintenant capables de concevoir et mettre en œuvre le plan d'action pour les droits humains;</p> <p>3) Le Ministère de l'égalité des sexes et de la protection de l'enfant a reçu une aide pour lui permettre de coordonner et de mettre en œuvre le plan national d'action contre la violence sexiste;</p>	<p>Ressources ordinaires : 616 000 dollars</p> <hr/> <p>Ressources diverses : 500 000 dollars</p> <p>Total : 1 160 000 de dollars</p>

Contribution des partenaires gouvernementaux	Contribution d'autres partenaires	Contribution du PNUD	Indicateur (s), états de référence et cible(s) pour les contributions du PNUD	Résultats indicatifs du programme de pays	Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (en dollars des États-Unis)
le plan d'action contre la violence sexiste.			Au moins 90 %. Indicateur 5 : pourcentage de rapports nationaux du Vérificateur général des comptes qui ont été étudiés par le Comité de vérification des comptes publics État de référence 5 : Insuffisance des moyens dont dispose le Comité pour contrôler et étudier les rapports. Cible 5 : Augmentation de 30 % du nombre de rapports étudiés. Indicateur 6 : Existence d'une loi électorale révisée. Données de base 6 : loi électorale en cours d'examen. Cible 6 : Loi électorale améliorée et mise en œuvre.	4) Le Gouvernement est mieux à même d'intégrer le VIH et le sida aux processus de plan et de budgétisation; 5) Le renforcement du CAP lui permet d'améliorer ses fonctions de contrôle et d'étude; 6) Le cadre de la loi électorale a été amélioré et la capacité institutionnelle de l'organisme de gestion électorale renforcée	

Priorité ou objectif du pays : Pour 2017, le pourcentage des très pauvres sera tombé de 15,8 % en 2009-2010 à moins de 10 %.

Résultats du plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement/programme de pays #8 : Pour 2018, la Namibie a adopté et met en fait en œuvre d'une manière coordonnée des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté et de vulnérabilité axées sur leurs causes profondes. **Indicateur de résultats** : pourcentage de population, ventilée par sexe et par lieu, classée comme pauvre. **Domaines prioritaires relatifs au plan stratégique** : **Composante de programme 3** : croissance partagée, émancipation économique et réduction de la pauvreté

Partenaires : Commission nationale du plan, Agence namibienne de statistique et Ministère du commerce et de l'industrie	Partenaires : Secteur privé (Chambre namibienne du commerce et de l'industrie, Fédération namibienne des employeurs) et Banque des PME	Appui aux activités de recherche et d'analyse sur les causes profondes de la pauvreté et de la vulnérabilité et à des stratégies de génération de revenus. Renforcement des moyens du Gouvernement pour mieux concevoir et mettre en œuvre des politiques et stratégies soucieuses d'égalité des sexes qui donnent aux femmes et aux jeunes un meilleur accès à des ressources productives.	Indicateur 1 : Nombre de politiques et stratégies créatrices d'emplois conçues et mises en œuvre à partir d'études publiées et d'un dialogue national sur les causes profondes de la pauvreté. État de référence 1 : (2012) Aucune. Cible 1 : Au moins une par an. Indicateur 2 : Nombre d'interventions de génération de revenus et de création d'emplois pour les jeunes et les femmes ayant bénéficié d'une aide. État de référence 2 : À recueillir la première année. Cible 2 : 25 % d'augmentation dans la génération de revenus des jeunes et des femmes.	1) Analyse et recherche sur les causes profondes de la pauvreté et forums de dialogue directif; 2) Mappage, coordination et repérage des interventions de génération de revenus; 3) Conception et adoption d'une mesure multidimensionnelle de la pauvreté;	Ressources ordinaires : 300 000 dollars Ressources diverses : 500 000 dollars Total : 800 000 dollars
---	---	---	--	---	--

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur (s), états de référence et cible(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources par résultat obtenu (en dollars des États-Unis)</i>
pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et stratégies d'emploi et de réduction de la pauvreté.	générer durablement des revenus.		Cible 2.1 : Mise en place par le PNUD d'un mode de passation des marchés soucieux d'égalité des sexes. Indicateur 3 : pourcentage de jeunes et de femmes ayant accès à des ressources et services productifs et pouvant en disposer. État de référence 3 : 15,8 %. Cible 3 : Au moins 30 %.	4) Intégration aux services communs des Nations Unies d'un mode de passation des marchés soucieux de l'égalité des sexes.	
<p>Priorité ou objectif du pays : La Namibie sera la destination subsaharienne la plus recherchée des touristes en 2017 conformément à l'indice de compétitivité voyage et tourisme du Forum économique mondial. La place de la Namibie parmi les pays de l'Afrique subsaharienne est passée de la troisième, avec un score global de 3,84 sur 7.0 (2011-2012), à la première, avec un score d'au moins 4,4 sur 7.0.</p> <p>Résultats du plan-cadre du partenariat des Nations Unies pour le développement/programme de pays #8 : Pour 2018, les cadres et politiques institutionnels nécessaires pour mettre en œuvre la Loi sur la gestion de l'environnement (2007), la Politique nationale sur le changement climatique (2011) et les conventions internationales sont en place et en cours d'application. Indicateur de résultats : Nombre d'institutions environnementales pleinement équipées en normes, principes directeurs et compétences spécialisées : Composante 3 du Programme : énergie et environnement pour un développement durable, y compris renforcement de la résilience.</p>					
Le Gouvernement entretiendra l'infrastructure des parcs, mettra la dernière main au plan de croissance du tourisme, favorisera le développement des marchés et la mise au point de produits, formera, attirera et retiendra des ressources humaines qualifiées et améliorera les synergies dans l'industrie du tourisme.	<p>Partenaires :</p> <p>Union nationale des agriculteurs namibiens, Chambre du commerce et de l'industrie et Fonds pour l'environnement mondial</p> <p>Contribution :</p> <p>Recommandation de méthodes agricoles adaptées au climat et mise en place de marchés pour produits d'aridoculture. Le Fonds pour l'environnement mondial assurera les cofinancements par l'intermédiaire du Fonds spécial pour le</p>	Conseils d'orientation et assistance technique, accès au savoir, aux réseaux, aux bonnes pratiques et renforcement des capacités pour la gouvernance, le contrôle et l'évaluation de l'environnement. Aide à la mise en place de politiques et d'interventions pilotes dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, eu égard notamment aux variations et à l'instabilité du climat.	Indicateur 1 : Nombre de petits exploitants agricoles et d'écoles employant des pratiques de gestion des terres qui résistent à la sécheresse et qui servent la collectivité. État de référence 1 (2012) : Nomination d'un Commissaire à l'environnement, création d'un « livre brun » comme priorité, vérification des comptes de Namibia Customs Smelter en 2012. Cible 1 : Formation de 200 directeurs d'écoles pratiques d'agriculture et de coordinateurs en pratiques de gestion de terres résistant à la sécheresse desservant 4 000 ménages, dont 60-80 % sont dirigés par des femmes, des jeunes et/ou des enfants, les spécificités devant être arrêtées dans la définition du projet afin d'en faciliter la maîtrise, la participation et le plein engagement de la population locale au processus préparatoire.	1) Renforcement de la capacité d'adaptation des petits exploitants agricoles à l'application de modes de production agricole qui résistent aux aléas du climat dans six des régions les plus exposées 2) Réduction de la vulnérabilité aux sécheresses et aux inondations par la remise en état des puits et l'exploitation des eaux de crue pour la sécurité alimentaire.	<p>Ressources ordinaires : 800 000 dollars</p> <p>Ressources diverses : 10 000 000 de dollars</p> <p>Total : 10 800 000 dollars</p>

<i>Contribution des partenaires gouvernementaux</i>	<i>Contribution d'autres partenaires</i>	<i>Contribution du PNUD</i>	<i>Indicateur (s), états de référence et cible(s) pour les contributions du PNUD</i>	<i>Résultats indicatifs du programme de pays</i>	<i>Montant indicatif des ressources obtenu (en dollars des États-Unis)</i>
	changement climatique.				